



ARRETE MUNICIPAL N° 33/2026
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
TEMPORAIRE AU 2 RUE DES PRÉS

Le Maire de la Commune de GALFINGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu les articles R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28, du Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté ministériel des 10 et 15 juillet 1974 ;

Vu la demande en date du 05 juin 2026 de **Monsieur SCHWOERER de la société Eiffage Énergie Système** à l'occasion des travaux de pose de la borne IRVE au 2 rue des Prés ;

Considérant qu'il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer le stationnement au 2 rue des Prés.

ARRÊTE

Article 1 : Du 19/06/2026 au 31/07/2026 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking et au niveau du 2 rue des Prés.

Article 2 : La signalisation sera à la charge de la société Eiffage Énergie Système dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera, en outre, responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera : **Eiffage Energie Systèmes – Sud Alsace** – Agence de Mulhouse – 9 Rue de Saint Amarin 68200 MULHOUSE.

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, **l'entreprise Eiffage Energie Systèmes – Sud Alsace** sera tenue d'enlever tout le matériel, décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la Commune.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- L'entreprise Eiffage Energie Systèmes – Sud Alsace – Agence de Mulhouse – 9 Rue de Saint Amarin 68200 MULHOUSE ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LUTTERBACH ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux ;

Fait à Galfingue, le 9 juin 2026

Le Maire,

Christophe BITSCHENE